

Campagne d’éducation de la ministre de la Condition féminine du Canada

Rona Ambrose

Leçon numéro 1

Madame Ambrose,

Savez-vous **qu’en 1966, les avortements clandestins étaient la principale cause d’hospitalisation des femmes au Canada?[[1]](#footnote-1)**

C’est une des raisons pour lesquelles je suis pro-choix. Être pour le libre-choix, c’est laisser aux femmes le pouvoir de choisir si et quand elles souhaitent devenir mères. C’est leur offrir des options, et parmi ces options, celle de l’accès à l’avortement universel, sécuritaire et gratuit.

Je tiens à vous partager cette information suite à votre prise de position en faveur de la motion M-312, qui, si elle avait été adoptée, aurait pu ouvrir la porte à la criminalisation de l’avortement, à l’interdiction de certaines formes de contraception et à la surveillance des comportements des femmes enceintes.

J’espère ainsi contribuer au meilleur exercice possible de votre mandat en tant que ministre de la Condition féminine - qui consiste à représenter et défendre les droits des femmes - et éviter ainsi tout futur malentendu.

Cordialement,

*Signature*



Campagne d’éducation de la ministre de la Condition féminine du Canada

Rona Ambrose

Leçon numéro 2

Madame Ambrose,

**Savez-vous que c’est dans les pays où l’avortement est légal et accessible que les taux d’avortement sont les plus bas?**

Ainsi, en Europe de l’Ouest, le taux est de 12 avortements pour mille femmes en âge de procréer, tandis qu’il s’élève à 29 pour mille en Afrique et 32 pour mille en Amérique latine, deux régions où la procédure est illégale dans presque tous les cas dans la plupart des pays.**[[2]](#footnote-2).**

C’est une des raisons pour lesquelles je suis pro-choix. Être pour le libre-choix, c’est laisser aux femmes le pouvoir de choisir si et quand elles souhaitent devenir mères. C’est leur offrir des options, et parmi ces options, celle de l’accès à l’avortement universel, sécuritaire et gratuit.

Je tiens à vous partager cette information suite à votre prise de position en faveur de la motion M-312, qui, si elle avait été adoptée, aurait pu ouvrir la porte à la criminalisation de l’avortement, à l’interdiction de certaines formes de contraception et à la surveillance des comportements des femmes enceintes.

J’espère ainsi contribuer au meilleur exercice possible de votre mandat en tant que ministre de la Condition féminine - qui consiste à représenter et défendre les droits des femmes - et éviter ainsi tout futur malentendu.

Cordialement, *Signature*



Campagne d’éducation de la ministre de la Condition féminine du Canada

Rona Ambrose

Leçon numéro 3

Madame Ambrose,

**Savez-vous que le taux d’avortement au Canada est relativement stable, avec une tendance à la baisse ces dix dernières années, en dépit de l’augmentation de la population[[3]](#footnote-3)?**

**Il est important de rappeler que la meilleure façon de diminuer le nombre d’avortements est l’éducation sexuelle et l’accès à des moyens de contraception gratuits et adaptés pour tous et toutes. Malgré tout, l’avortement restera toujours nécessaire puisqu’il n’existe pas de moyen de contraception fiable à 100%.**

C’est une des raisons pour lesquelles je suis pro-choix. Être pour le libre-choix, c’est laisser aux femmes le pouvoir de choisir si et quand elles souhaitent devenir mères. C’est leur offrir des options, et parmi ces options, celle de l’accès à l’avortement universel, sécuritaire et gratuit.

Je tiens à vous partager cette information suite à votre prise de position en faveur de la motion M-312, qui, si elle avait été adoptée, aurait pu ouvrir la porte à la criminalisation de l’avortement, à l’interdiction de certaines formes de contraception et à la surveillance des comportements des femmes enceintes.

J’espère ainsi contribuer au meilleur exercice possible de votre mandat en tant que ministre de la Condition féminine - qui consiste à représenter et défendre les droits des femmes - et éviter ainsi tout futur malentendu.

Cordialement,

*Signature*



Campagne d’éducation de la ministre de la Condition féminine du Canada

Rona Ambrose

Leçon numéro 4

Madame Ambrose,

**Savez-vous que les personnes pro-choix valorisent la maternité? En fait, elles et ils trouvent que c’est une expérience tellement importante qu’elle ne peut être imposée.**

Parce que je suis pro-choix, je souhaite que les femmes aient la capacité de choisir si et quand elles souhaitent devenir mères. À cette fin, je défends l’accès libre et gratuit à l’avortement, la contraception et l’éducation sexuelle. Mais je porte aussi des revendications telles que la revalorisation des minima sociaux, l’augmentation du nombre de places en garderie et le contrôle du prix des loyers, entre autres. Bref, toute une série de mesures qui favorisent l’autonomie et la sécurité financière des femmes, afin que chacune puisse réellement choisir sa maternité et élever dans la dignité le ou les enfants qu’elle a mis au monde.

Je vous fais part de mon opinion, qui est partagée par un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens afin que vous puissiez au mieux la représenter et la défendre dans le cadre de vos fonctions de ministre de la Condition féminine.

Cordialement,

*Signature*



Campagne d’éducation de la ministre de la Condition féminine du Canada

Rona Ambrose

Leçon numéro 5

Madame Ambrose,

**Savez-vous qu’être en faveur du libre-choix est une position profondément tolérante et respectueuse? En effet, être pro-choix, c’est accepter et soutenir le choix de chacune, sans jugement, quel qu’il soit. Et c’est surtout ne JAMAIS imposer ses convictions aux autres femmes ni prendre de décisions à leur place.**

Être pro-choix, c’est revendiquer une meilleure information par rapport à la sexualité et à la reproduction, afin de favoriser des relations respectueuses, épanouissantes et consenties et de limiter les risques de grossesse non désirée.

C’est aussi lutter pour le maintien d’un système de santé et de services sociaux public, accessible et gratuit afin que chaque personne puisse avoir recours aux services dont elle a besoin, en toute sécurité, que ce soit un suivi de grossesse, un accouchement non médicalisé avec une sage-femme, un avortement ou un suivi pédiatrique ou social.

Bref, c’est soutenir un ensemble de mesures qui vont permettre aux femmes de choisir sans contrainte si, quand et comment elles souhaitent devenir mères.

Je vous fais part de mon opinion, qui est partagée par un grand nombre de Canadiennes et de Canadiens afin que vous puissiez au mieux la représenter et la défendre dans le cadre de vos fonctions de ministre de la Condition féminine.

Cordialement,

*Signature*



Campagne d’éducation de la ministre de la Condition féminine du Canada

Rona Ambrose

Leçon numéro 6

Madame Ambrose,

**Savez- vous qu’au Canada comme ailleurs, la grande majorité des avortements ont lieu avant la douzième semaine de grossesse** ([[4]](#footnote-4))? L’échographie pour déterminer le sexe du fœtus n’ayant lieu que vers la seizième semaine et aucune augmentation du taux d’avortement tardif n’ayant été constatée par le personnel pratiquant cette intervention, force est de constater que l’avortement selon le sexe n’est pas une tendance lourde au Canada, mais plutôt une exception, en admettant qu’elle existe vraiment.

Je vous fais part de cette information car je pense que la motion M-408, sous le prétexte de la défense des droits des femmes, tente en fait de remettre une nouvelle fois en question le droit à l’avortement en adoptant un nouvel angle, sensationnaliste et potentiellement xénophobe.

Je tiens aussi à vous assurer que toute motion visant à réellement mettre fin à la discrimination envers les femmes aura mon support inconditionnel. Les groupes travaillant en défense des droits des femmes ont d’ailleurs de nombreuses propositions en ce sens et seraient ravis de les partager.

Cordialement, *Signature*



Campagne d’éducation de la ministre de la Condition féminine du Canada

Rona Ambrose

Leçon numéro 7

Madame Ambrose,

**Savez- vous que depuis le jugement Morgentaler, dont nous allons bientôt fêter les 25 ans, 45 motions visant à limiter ou interdire l’avortement ont été déposées?**
Les stratégies varient: demande de reconnaissance de l’existence juridique du fœtus, tentative de criminalisation au-delà d’un certain nombre de semaines de grossesse, redéfinition de l’être humain…

Dans ce contexte, comment croire que la motion M-408, qui rejoint vos préoccupations quant aux avortements sexo-sélectifs, vise à réellement lutter contre la discrimination faite aux femmes et non pas à rouvrir la question du droit à l’avortement?

Je vous fais part de mes interrogations car je pense que de nombreuses actions pourraient être entreprises afin d'améliorer les conditions de vie des femmes, par exemple un revenu minimum garanti décent, afin que toutes puissent élever leurs enfants dans la dignité, ou un accès universel au système de santé, y compris pour les sans-statuts et les réfugiées.

Les enjeux ne manquent pas lorsqu’il s’agit de lutter contre la discrimination faite aux femmes. Pourquoi choisir cette stratégie? Devrons-nous encore une fois dépenser nos énergies à défendre le libre-choix? Ne pourrait-on pas admettre une bonne fois que nul n’est mieux placé que la femme concernée pour prendre les décisions adéquates quant à sa santé sexuelle et reproductive?

Cordialement,

*Signature*



Campagne d’éducation de la ministre de la Condition féminine du Canada

Rona Ambrose

Leçon numéro 8

Madame Ambrose,

**Savez-vous qu’un député de votre parti, Mr Warawa, de Langley (BC), est en train, sous des prétextes détournés, de vouloir ouvrir de nouveau le débat sur l’avortement?**

Comme vous, ce monsieur est préoccupé par les avortements selon le sexe, à tel point qu’il a déposé la motion M-408 demandant que « la Chambre condamne la discrimination faite aux femmes à travers les avortements sexo-sélectifs ». Si l’intention de lutter contre la discrimination faite aux femmes est louable, le moyen préconisé, lui, est étrange. Et vraiment problématique.

Comment Mr Warawa peut-il prétendre combattre la discrimination faite aux femmes tout en les accusant de « féminicide », en les jugeant et en menaçant leurs droits? Avec un tel défenseur, nul besoin d’ennemi…

Lutter contre la discrimination, c’est lutter pour l’égalité entre les sexes et entre les personnes, afin que l’existence de tous et toutes soit valorisée et significative. Cela requiert un travail de fond et des lois pour protéger les plus vulnérables afin qu’ils et elles aient accès aux ressources nécessaires (revenus, sécurité, santé…) pour vivre et élever leurs enfants dans des environnements sains et sécuritaires. Soit tout le contraire... de ce que propose cette motion.

Ne soyons pas dupes, l’argument de la défense des droits des femmes n’est utilisé ici qu’afin de défendre les fœtus…contre les femmes.

Je vous fais part de ces réflexions car je crois qu’il est plus que jamais nécessaire de lutter contre la discrimination et la violence faites aux femmes et aux filles. Malheureusement, il est de plus en plus difficile de le faire, notamment en raison des coupures budgétaires qui affectent les organismes de défense des droits, incluant les organismes qui viennent en aide aux femmes violentées et abusées.

C’est pourquoi je vous demande, en tant que ministre de la Condition féminine, de **prendre position contre la motion Warawa** et d’appuyer les décisions et les budgets qui auront réellement un impact positif sur la vie, la sécurité et le bien être des femmes et des filles vivant au Canada.

Cordialement

 Signature

1. « Selon le Bureau fédéral de la statistique, en 1966 l’avortement était la principale cause d’hospitalisation des femmes avec 45 482 admissions ». Louise Desmarais, 2010, *La mobilisation politique et sociale autour de la question du droit des femmes à l’avortement*, présentation au colloque de l’INRS - Urbanisation Culture Société, 3 février. [↑](#footnote-ref-1)
2. Cette information est issue de l’Institut Guttmacher, qui a par ailleurs produit cette [courte vidéo](http://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=mnffN3XCpEA) sur l’avortement dans le monde [↑](#footnote-ref-2)
3. Il est possible de consulter les statistiques de l’avortement sur le site internet de l’Institut canadien d’information sur la santé ([www.cihi.ca](http://www.cihi.ca)) et Statistiques Canada ([www.statcan.gc.ca/](http://www.statcan.gc.ca/)) [↑](#footnote-ref-3)
4. <http://www.arcc-cdac.ca/fr/etudiant/backgrounder-f.pdf> [↑](#footnote-ref-4)